

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1593

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	5 000 000
Assemblée nationale	5 000 000	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les rémunérations des agents d'entretien travaillant à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée, ses lustres et ses dorures, ne brillent pas tout seul : « J'habite Les Mureaux, nous disait Graziella. Je me lève à 4 h, je prends le bus à 4 h 53, il m'amène à la gare à 5 h 03, là en principe j'arrive à Saint-Lazare à 6 h 10. Mais souvent, le train est en retard. Des fois, je pleure. Ensuite, après le travail, je retourne à 9 h 07...
– Donc, vous venez pour trois heures ?
– C'est ça. Depuis 1993.
– Vous faites tout ça pour trente euros ?
– Voilà. On n'a pas le choix. »

Ca, sous notre nez, alors que les députés touchent leur 5 715,43 €...

Afin de permettre une augmentation des femmes de ménage travaillant à l'Assemblée nationale, nous transférons 5 millions d'euros en AE et en CP du programme 501 « Présidence de la République » (action unique 01) prévus pour les « déplacements présidentiels » pour abonder de 5 millions d'euros en AE et en CP le programme 511 « Assemblée nationale » (action unique 01).